



République Française  
 Département du Nord

**Extrait du registre  
 Des délibérations du conseil municipal  
 Commune de Cappinghem**

**Séance du 28 octobre 2021**

L'an deux mil vingt et un le 28 octobre, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

**Présents** : Ch. MATHON, T. WIDHEN, V.PARABOSCHI, V.DUCOURAU, G.TRAPASSO, S. DUMORTIER, G. CHATEAU, G. OUDAERT, A.KIMOUR, J. AGNIERAY, K. UDRY

**Absents excusés avec pouvoir :**

- ❖ MC. FICHELE pouvoir à V. PARABOSCHI
- ❖ A. TRICOIT pouvoir à V. DUCOURAU
- ❖ F. TREDEZ pouvoir à T. WIDHEN
- ❖ N. ROUBAUD pouvoir à K. UDRY
- ❖ M. WALICKI pouvoir à S. DUMORTIER

Absents excusés sans pouvoir : E. BARBAY, P. MOUCHON JM. CLERFAYT

**Secrétaire de séance** : V. DUCOURAU

Date de convocation Le 22 octobre 2021		
Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	16
Pour	Contre	Abstention
13	2	1

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

Vu l'article L.153-12 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n°20 C 0405 du 18 décembre 2020 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille prescrivant la révision générale du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération n°20 C 0404 du 18 décembre 2020 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille définissant les modalités de collaboration entre la Métropole Européenne de Lille et les communes ;

Vu la délibération n°21 C 0179 du 23 avril 2021 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille portant débat sur les orientations générales du PADD.

Par délibération n° 20 C 0405 du 18 décembre 2020, la Métropole Européenne de Lille a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) métropolitain permettant notamment de fondre les 11 Plans locaux d'urbanisme en vigueur dans un cadre réglementaire unique pour l'ensemble du territoire.

L'objectif poursuivi dans cette révision générale n'est pas de réinterroger le socle stratégique adopté lors de l'approbation des six PLU de la MEL le 12 décembre 2019 mais de le conforter, de poursuivre les ambitions ayant guidé le projet de territoire métropolitain et de procéder aux ajustements nécessaires pour répondre aux récentes évolutions et besoins émergents.

Objet de la délibération
<b>DEBAT EN CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPMENT DURABLES DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE</b>
CM 2021//10-D02

Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en Préfecture

le 04/11/2021

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette révision sont de :

- Fusionner dans un seul PLU les onze documents d'urbanisme de la MEL ;
- Accompagner les grands plans et projets stratégiques de la MEL (Schéma Directeur des Infrastructures de Transport, Plan Climat Air Energie Territorial, projet de territoire Gardiennes de l'Eau) ;
- Accompagner les projets municipaux émergents ;
- S'adapter aux enjeux de la crise sanitaire.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil de la métropole et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le PADD, « colonne vertébrale » du futur PLU, exprime les enjeux de territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Il définit notamment les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le débat sur le PADD permet à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et d'échanger sur les orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire, au regard notamment des objectifs de la révision du PLU.

Le 23 avril 2021, le Conseil de la MEL a débattu des orientations générales telles que développées dans le document support des débats joint en annexe de la présente délibération. (*nota : il est conseillé d'annexer la plaquette pour développer l'information des conseillers municipaux et de la joindre à la convocation*).

Il est proposé au Conseil municipal de débattre de ces orientations générales du PADD du PLU.

**Compte-rendu du débat tenu par le Conseil Municipal :**

- **Politiques d'habitat, de mobilité et d'urbanisme : quelles réponses coordonnées pour répondre aux besoins ?**

#### **A. Politique de mobilité**

Le conseil municipal se pose la question de l'évolution de la voiture électrique, de la capacité d'implanter des points de recharge et de la pollution éventuelle produite par ce type de véhicule à l'échelle métropolitaine.

Selon le projet de loi « climat et résilience », l'instauration des ZFE (Zones à Faibles Emissions) dans toutes les grandes et moyennes agglomérations françaises est sur le point d'interdire la circulation automobile dans les métropoles à tous les véhicules classés en crit'air 3, 4 et 5. Les véhicules concernés sont les véhicules essence d'avant 2005 et les véhicules diesel d'avant 2010. La Métropole Européenne de Lille a décidé



d'attendre janvier 2025 pour appliquer cette mesure

Le conseil municipal présente les orientations suivantes :

- ❖ Améliorer la proposition de transport en commun.
- ❖ De revoir les critères d'attribution des vignettes crit'air (basés actuellement sur la seule date de première mise en circulation du véhicule).
- ❖ D'étudier l'impact social.
- ❖ De créer un accompagnement adapté.
- ❖ Développer et favoriser l'emploi du carburant E85, utilisant une matière première renouvelable, produisant sensiblement moins de CO2 et de particules fines.

La circulation sur les routes aux horaires de pointe est une problématique soulevée lors du débat de la commission municipale.

Le conseil municipal présente les orientations suivantes :

- ❖ Instaurer des horaires décalés au niveau des entreprises, des écoles, des commerces, des administrations.
- ❖ Généralisation du télétravail afin d'utiliser un minimum la voiture.

#### **B. Politique de l'habitat**

Il a été soulevé la notion de circulation aux heures de pointes à l'échelle métropolitaine de Lille. Le manque de logements à proximité des lieux de travail peut éventuellement participer à ce phénomène ainsi que le prix du foncier qui n'incite pas la population à habiter à proximité de leur lieu de travail.

Le conseil municipal présente les orientations suivantes :

- ❖ La construction de logements collectifs mais prévoir également des maisons individuelles et intermédiaires.
- ❖ La proposition d'un parcours résidentiel/ de logement adapté pour chaque étape de la vie par l'autorité publique.

Le conseil municipal tient à souligner également le phénomène d'ilot de chaleur urbain. Lille est l'un des agglomérations les plus touchées en France.

Il est proposé les orientations suivantes :

- ❖ Arborer au maximum les villes métropolitaines et celle de Lille en particulier.
- ❖ Créer des ilots de fraîcheur.
- ❖ Végétaliser les façades des maisons existantes.
- ❖ Implanter des forêts sur des terrains agricoles peu exploités.

#### **C. Politique d'urbanisme**

Le conseil municipal présente les orientations suivantes :

- ❖ Maîtriser la division parcellaire et les formes architecturales des constructions pour ne pas dénaturer les quartiers existants.
- ❖ Créer des outils d'aide à l'urbanisme pour contrôler au mieux les permis de démolition.

- **Comment l'aménagement du territoire peut-il « booster » la transformation économique du territoire ?**

Afin de booster la transformation économique du territoire, le conseil municipal a proposé les orientations suivantes :

- ❖ de développer un réseau de déchetterie plus performant, un réseau de réparation, de réemploi d'objets recyclés.
- ❖ de mettre à disposition des terrains pour la création d'une zone économique en référence à Nantes qui a créé des zones d'activités économiques « en blanc » sans connaître en amont les entreprises qui pourraient s'y implanter.
- ❖ les centres commerciaux pourraient devenir des zones multi destinations – des zones d'activités mixtes avec une offre de logement.

- **Comment la Métropole doit-elle évoluer pour tenir compte des enseignements de la crise sanitaire et des enjeux de transformation du territoire ?**

Afin de tenir compte des enseignements de la crise sanitaire et face à l'augmentation du télétravail, le conseil municipal propose :

- ❖ de développer des tiers-lieux.
- ❖ de développer des espaces de coworking pour inciter davantage au télétravail.
- ❖ de prévoir des logements adaptés au vieillissement de la population.
- ❖ d'améliorer l'offre de l'habitat qui serait adapté au télétravail.

Les Hauts de France font partie des 3 régions avec moins de 15 % du territoire couvert en forêts. Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, le conseil municipal présente les orientations suivantes :

- ❖ de développer les espaces verts.
- ❖ d'implanter des arbres en métropole et d'implanter des forêts sur des parcelles agricoles.
- ❖ de végétaliser les façades.

## Par ailleurs, le conseil municipal souhaite attirer l'attention de la MEL sur les enjeux suivants :

### I. Le conseil municipal souhaite attirer l'attention de la MEL sur les enjeux suivants

Dans un premier temps, il est important de présenter à la MEL les difficultés suivantes à résoudre dans les meilleurs délais :

- Le conseil municipal souhaite résoudre en urgence les problèmes de stationnement et d'accessibilité des véhicules sur le quartier Humanité.
- Il est indiqué dans le PADD de relier la D7B à la D933 à Capinghem. Nous demandons des précisions sur cette mention dont nous n'avions pas connaissance jusqu'à présent, afin de pouvoir exprimer notre volonté à ce sujet.
- Comme pour l'ensemble du territoire Métropolitain, le conseil municipal de Capinghem souhaite disposer des outils nécessaires à la maîtrise de la division parcellaire et à celle de la forme architecturale des nouvelles constructions.

Dans un second temps, est reprise ci-dessous la synthèse du conseil municipal relative au projet BECQUERIE – création d'une liaison pour relier le quartier HUMANICITE et le Centre bourg.

### **PROJET BECQUERIE – CREATION D'UNE LIAISON DOUCE ET PROJET AMENAGEMENT DE CELLE-CI**

L'objectif principal est d'harmoniser l'ensemble de la liaison entre les deux parties de la commune.

Les points essentiels pour la réalisation de cette liaison sont :

#### **1. Création de la liaison douce**

- Création de la liaison douce piétonne et cyclable dès que possible.
- Carrossable mais limitée aux habitants de la commune par des bornes rétractables de part et d'autre de la liaison afin d'éviter un flux de circulation dense notamment lors de difficultés de circulations rencontrées sur l'autoroute ou en centre-ville.
- A défaut des bornes rétractables, le conseil municipal ne souhaite pas de liaison carrossable traversante – une liaison carrossable sera présente en dehors de la liaison douce afin de desservir les logements situés à proximité de la liaison douce avec un retournement en fin de voie.
- Pas de circulation de bus sur la liaison.
- Il est important dans ce projet de prendre en compte la demande de trajets différents, pour la liaison douce et la voie carrossable.
- La zone sera limitée à 30 km/h.
- Aménagement des logements en hameau le long de la liaison avec



une liaison carrossable à l'arrière des logements pour faciliter la circulation des habitants.

## 2. Développer une zone verte

- Aménager une plaine polyvalente, multi-usage (pétanque, jeux de ballons, balades...) comprenant par exemple une prairie avec un fauchage tardif pour un minimum d'entretien. Cette plaine devrait s'étendre sur une surface de 2 hectares à 2.5 hectares et comprendre une pièce d'eau facilitant la gestion du réseau hydrographique du secteur.
- Un lieu pour des manifestations communales ou autres, comme une grange ouverte, une halle ouverte, un kiosque. Ce lieu serait situé au sein de la plaine polyvalente.

## 3. Développer les espaces collectifs et solidaires

- Pour les hectares restants, un projet de jardins ouvriers en complément d'un projet à vocation d'insertion sociale et professionnelle (jardins de cocagne).
- Un emplacement pour un espace tiers-lieu, coworking

## 4. Proposition de logement à proximité de la liaison douce

- Comme indiqué dans le plan guide général validé lors du COPIL du 20 janvier 2020, une base de 150 logements comprenant 25% de logements sociaux dont 10 à 15% de logements en accession à la propriété et par conséquent 10 à 15% de LLS (logements locatifs sociaux) financés par les PLAI, PLUS, PLS...
- Essentiellement des logements individuels et intermédiaires (grandes maisons divisées en 4, 1 logement par étage sans parties communes.
- Implantation d'immeubles de R+2 et combles maximum. Ces éventuels logements devront autant que possible représenter une part minimum du programme.
- Ces logements (en dehors des logements sociaux) seront principalement destinés à la primo accession et accession maîtrisée afin d'attirer et de conserver les jeunes familles sur la commune.
- Béguinages.
- Création de places de parking de surface par logement individuel (2 par logement).

## 5. Réserves foncières

- 1 terrain pour une salle des fêtes ou une salle socio-culturelle.
- 1 terrain pour un équipement sportif (salle de sport...) (1 à 1.5 ha).
- 1 emplacement pour un équipement médical (cabinet médical...).
- 1 emplacement pour un bar-presse, lieu de convivialité manquant dans la commune.

Envoyé en préfecture le 04/11/2021

Reçu en préfecture le 04/11/2021

Affiché le 04/11/2021

ID : 059-215901281-20211028-CM202110D02-DE

6. Là encore, maîtriser la forme architecturale des nouveaux bâtiments, nouvelles constructions sur notre territoire / intégrations dans les OAP (pas de toit plat, brique rouge...).

Après clôture des débats par Monsieur le maire, le Conseil Municipal acte de la tenue du débat sur les orientations générales du plan local d'urbanisme dans le cadre la révision générale du PLU.

La Métropole Européenne de Lille en sera informée.

Fait à Capinghem, le 29 octobre 2021

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Christian MATHON,  
Maire de CAPINGHEM



Affiché le 04/11/2021

Transmis au contrôle de légalité le 04/11/2021